Informations de base

1998/0049(CNS) CNS - Procédure de consultation Règlement	Procédure terminée
Prix agricoles 1998/1999: prix de base et qualité type du porc abattu **Subject** 3.10.05.01 Viande	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
AGRI Agriculture et développement rural	DES PLACES Edouard C.M. P. (I-EDN)	22/01/1998

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
BUDG Budgets	GIANSILY Jean-Antoine (UPE)	17/03/1998
RELA Relations économiques extérieures	SONNEVELD Jan (PPE)	23/04/1998
ENVI Environnement, santé publique et protection des consommateurs		
DEVE Développement et coopération		

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Agriculture et pêche	2110	1998-06-26

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
09/02/1998	Publication de la proposition législative	COM(1998)0051	Résumé
09/03/1998	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
02/06/1998	Vote en commission		Résumé

02/06/1998	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A4-0216/1998	
16/06/1998	Débat en plénière		
26/06/1998	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
26/06/1998	Fin de la procédure au Parlement		
30/06/1998	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1998/0049(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Règlement
Base juridique	Traité CE (avant Amsterdam) E 000
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AGRI/4/09797 ENVI/4/09800 DEVE/4/09798

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A4-0216/1998 JO C 210 06.07.1998, p. 0007	02/06/1998	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T4-0351/1998 JO C 210 06.07.1998, p. 0021-0072	16/06/1998	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(1998)0051	09/02/1998	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES0636/1998 JO C 214 10.07.1998, p. 0067	29/04/1998	

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final	
Règlement 1998/1365 JO L 185 30.06.1998, p. 0008	Résumé

Prix agricoles 1998/1999: prix de base et qualité type du porc abattu

1998/0049(CNS) - 16/06/1998 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. Edouard des PLACES (I-EDN, F), le Parlement européen n'a apporté que quelques aménagements aux propositions de prix agricoles 1998-1999 présentés par la Commission européenne. Le Parlement européen demande la création d'un coefficient d'ajustement pour toutes les OCM afin de pallier à l'éventuelle disparition de l'écu-vert au 1er janvier 1999 pour les pays de la zone euro.

Prix agricoles 1998/1999: prix de base et qualité type du porc abattu

1998/0049(CNS) - 09/02/1998 - Document de base législatif

Prix agricoles 1998/99 - Viande de porc. Compte tenu du niveau inchangé des prix institutionnels des céréales, la Commission propose de maintenir le prix de base du porc abattu de la qualité type à son niveau actuel, soit 1509,39 Ecu/t. La qualité type (inchangée) est définie en fonction du poids et de la teneur en viande maigre des carcasse de porcs, de la façon suivante : - les carcasses d'un poids de 60 à moins de 120 kg : catégorie E, - les carcasses d'un poids de 120 à 180 kg : catégorie R.

Prix agricoles 1998/1999: prix de base et qualité type du porc abattu

1998/0049(CNS) - 26/06/1998 - Acte final

Prix agricoles 1998/99 - Viande de porc. MESURE DE LA COMMUNAUTE: règlement 1365/98/CE du Conseil. CONTENU: le Conseil a décidé de maintenir le prix de base du porc abattu de la qualité type à son niveau actuel, soit 1509,39 Ecu/t. La qualité type (inchangée) est définie en fonction du poids et de la teneur en viande maigre des carcasse de porcs, de la façon suivante : - les carcasses d'un poids de 60 à moins de 120 kg : catégorie E, - les carcasses d'un poids de 120 à 180 kg : catégorie R.